

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Janvier 1875.

Chronique générale.

Le *Journal des Débats* a publié le compte-rendu suivant des deux réunions tenues à l'Élysée, en présence du maréchal de Mac-Mahon :

Il y a eu dans la journée, chez le maréchal de Mac-Mahon, deux réunions auxquelles assistaient douze députés :

MM. Buffet, président de l'Assemblée nationale ; le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, le général baron de Chabaud La Tour, ministre de l'intérieur ; le duc de Broglie, le duc d'Audiffret-Pasquier, Dufaure, Bocher, Léon Say, Audren de Kerdel, Chesnelong, Depsyre et Victor Hamille. Nous croyons savoir que le maréchal avait fait demander M. Casimir Périer, mais l'honorable député de l'Aube se trouvait absent de Paris.

Le maréchal aurait dit à ces messieurs qu'il leur avait demandé de venir parce qu'il les considérait comme des hommes de bonne volonté, sur lesquels il croyait pouvoir compter pour tirer le pays des difficultés dans lesquelles il se trouve, et il aurait prié les personnes présentes de vouloir bien dire à leur tour ce qu'elles pensaient des diverses solutions qui avaient été mises en avant pour les lois constitutionnelles.

Plusieurs membres de la réunion ont insisté sur le danger d'une dissolution, qui serait inévitable si l'Assemblée était convaincue d'impuissance, et qui, dans l'état actuel de nos relations extérieures, pourrait avoir des conséquences extrêmement graves. Trois opinions se sont très-vite dégagées : la première, celle de la droite modérée, est d'organiser les pouvoirs du maréchal en réservant absolument la liberté d'action de l'As-

semblée ou des Assemblées (si la haute Chambre fonctionnait), dans le cas où le maréchal viendrait à mourir. En un mot, cette opinion peut se formuler en disant qu'elle entend ne pas fermer la porte à la royauté après le maréchalat ; le deuxième, celle du centre droit, consiste dans le septennat impersonnel, qu'on explique en disant que c'est la République pour six années ; la troisième enfin, qui est l'opinion du centre gauche, se résume dans un programme en quatre points :

1° Deux Chambres ; 2° transmission des pouvoirs pendant les six années et à l'expiration des six années ; 3° règlement du droit de dissolution ; 4° règlement du droit de révision.

L'exposition de ces diverses opinions a amené des contradictions assez vives d'où il a paru résulter que si l'entente à deux était possible, elle était très-difficile à trois, et que si l'opinion qui représente le septennat impersonnel pouvait faire un pas soit du côté de l'opinion de la droite ou de l'opinion du centre gauche, il était à peu près impossible d'espérer une entente entre les partisans du septennat personnel et les partisans de la transmission des pouvoirs après l'expiration des six ans.

La conférence, suspendue à midi et demi, a été reprise à trois heures.

Dans cette seconde séance, un membre du centre droit a fait éloquemment ressortir que le but élevé que l'on devait se proposer était de défendre les libertés publiques. Le parti libéral ne doit point oublier qu'il doit avant tout sauvegarder le gouvernement parlementaire et représentatif.

On s'est ensuite occupé de la loi sur le Sénat, et la réunion, à l'unanimité, a considéré comme nécessaire d'établir une solidarité absolue entre la loi sur le Sénat et les autres lois constitutionnelles.

Cette solidarité serait établie si la commission des lois constitutionnelles déposait un projet d'article complémentaire avant la mise à l'ordre du jour ; cet article déclarerait que la loi sur le Sénat ne deviendrait définitive et ne serait promulguée qu'en même

temps que la loi qui aurait pourvu à la transmission des pouvoirs.

Sous la réserve d'une satisfaction donnée dans la loi de la transmission des pouvoirs, les membres du centre gauche ont dit qu'ils seraient disposés à conseiller à leurs amis d'accepter la nomination d'un certain nombre de sénateurs par le pouvoir exécutif ; mais la proportion de moitié ou même d'un tiers leur paraissait exagérée.

Quant au mode d'élection des sénateurs, on a généralement considéré qu'il fallait faire quelque chose de simple, pour arriver à une majorité dans l'Assemblée. On a parlé d'une élection à deux degrés sur une base large pouvant comprendre comme électeurs les corps élus, tels que conseils généraux, conseils d'arrondissements et même conseils municipaux.

La fin de la conférence s'est passée à discuter sur les distinctions à établir entre le septennat impersonnel et le septennat personnel, et les membres du centre gauche n'ont pu être que des auditeurs muets de cette discussion.

Il était sept heures du soir, la réunion s'est séparée, et le maréchal a dit aux députés qu'il leur demanderait de revenir samedi.

NOUVELLE RÉUNION DE L'ÉLYSÉE.

La dernière conférence de l'Élysée a eu le résultat des premières, et le tout peut se résumer par une interjection autrefois célèbre : « Rien ! rien ! rien ! » Ce résultat était prévu. C'est une question de savoir s'il n'était pas voulu. M. le duc Decazes, que l'on dit habile, et M. de Chabaud-Latour, qui connaît le terrain parlementaire, n'ont pu, dans tous les cas, croire un seul instant que les hommes politiques réunis à l'Élysée s'entendraient pour donner au septennat l'organisation que rêvent les conseillers actuels du maréchal.

Le but politique de cette invitation à s'unir était donc très-probablement d'établir qu'on ne pouvait arriver à l'union. Voilà qui est fait. Il faut attendre la suite. Peut-

être un message de M. de Mac-Mahon va-t-il, sur ce point capital, donner bientôt un premier éclaircissement. Nous désirons qu'il en soit ainsi, car, la crise étant ouverte, le mieux est de presser la conclusion. En fait de crises comme en fait de folies, les plus courtes sont, nous ne dirons pas les meilleures, mais les moins mauvaises.

Voici la note que l'Agence Hayas a envoyée à tous les journaux sur le dernier de ces conciliabules dont le mystère ne réussit pas à nous cacher le néant :

« Une nouvelle réunion de députés a eu lieu cette après-midi au palais de l'Élysée. Elle comptait, outre les membres présents jeudi dernier, MM. Casimir Périer et Babinet.

» Répondant à l'appel qui leur était adressé par le Président de la République, chacun des députés présents a exposé ses idées avec une entière sincérité. Le maréchal a pu ainsi attendre le but qu'il s'était proposé, c'est-à-dire recueillir directement les avis de chacun et se rendre compte de ses dispositions.

» Bien que les détails de cette conférence n'aient pas été divulgués, nous croyons pouvoir assurer qu'elle a revêtu le caractère le plus courtois, et nous espérons qu'elle pourra contribuer à dissiper des malentendus et à effacer des dissidences. »

Nous lisons dans *l'Univers*, sur le même sujet :

« D'après des renseignements que nous croyons exacts, MM. Tailhand, de Cumont et de Montagnac auraient été vivement blessés de la façon dont ils avaient été mis de côté par le maréchal lors de l'entrevue de mercredi, et ils auraient offert leur démission.

» Alors seulement, le Président aurait compris toute la portée d'une démarche qui lui avait été inspirée par le mauvais génie de M. Decazes, et il aurait insisté auprès des ministres qui représentent la droite pour différer jusqu'après le retour de l'Assemblée. Ceux-ci auraient consenti ; mais ils

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SOPHIE CRÉBILLON.

Vers la fin de l'année 1749, c'était fête dans une maison de la rue Cassette. Crébillon fils célébrait, avec quelques amis qu'il avait invités à dîner, le nouveau triomphe, qu'après un silence de vingt-trois ans, venait de remporter son illustre père par sa tragédie de *Catiline*.

Crébillon fils, à qui ses licencieuses productions ont acquis une si triste célébrité, était un homme de mœurs pures et honnêtes. Il s'était marié fort jeune ; resté veuf avec une fille, son unique enfant, qu'il adoptait, il l'avait placée au couvent. Il venait de l'en retirer à l'époque de notre récit.

Déjà les amis intimes et habituels de Crébillon fils étaient arrivés. C'étaient Collé, Panard et Gallet, tous trois gais chansonniers, qu'il avait réunis pour fêter son père.

Le vieux Crébillon arriva à son tour, alerte encore, malgré ses 73 ans.

Quand il eut serré la main de ses convives et celle de son fils :

— Fumerons-nous ? demanda-t-il.

C'était la passion favorite du vieux poète et son passe-temps le plus doux.

— Pas aujourd'hui, répondit Claude (que nous appellerons ainsi pour le distinguer de son père).

— Eh ! pourquoi donc cela ? Et tu m'as invité ? Mais c'est un guet-apens.

— Mon père, je vous ai réservé un dédommagement.

— Lequel ?

— La présence de ma fille Sophie. Je lui ai permis, en votre honneur, de dîner avec nous, à cette condition, messieurs, dit-il aux trois chansonniers, que vous ne chanterez que lorsqu'elle sera rentrée dans sa chambre.

— C'est convenu, répondirent ensemble les trois amis.

— C'est égal, Claude, dit le vieux tragique, tu aurais mieux fait, vois-tu bien, de

la laisser au couvent.

Sophie entra en ce moment. C'était une charmante fille de dix-neuf ans, belle et gracieuse. Elle rougit à la vue de tout ce monde, car son père, depuis un mois qu'elle avait quitté le couvent, la faisait vivre dans la solitude la plus complète, en compagnie d'une vieille gouvernante. A son entrée, ce fut un chœur d'admiration. On se mit à table ; on fêta l'auteur de *Rhadamiste* ; on but à la gloire de ses ouvrages.

— Moi, je bois aux ouvrages du fils ! dit Panard.

La figure de Claude Crébillon se contracta :

— Messieurs, je vous en prie, pas un mot de plus sur ce sujet, dit-il en regardant sa fille.

— Je reconnais bien là mon père, dit alors Sophie ; je vous fais juge, Messieurs, de son injustice : je sais qu'il est célèbre, que ses livres sont lus, dévorés... Eh bien ! croiriez-vous que non-seulement il ne m'en laisse pas lire un seul, mais que j'en ignore jusqu'aux titres ?

— Ce sont des livres trop savants pour vous, mademoiselle, s'écria Gallet.

Aussitôt les trois chansonniers partirent d'un éclat de rire. Le front du vieux Crébillon, dont le caractère inégal passait facilement du joyeux au sombre, se rembrunit tout-à-coup ; Claude témoigna de l'impatience, de la colère, et dit brusquement à Sophie de se retirer chez elle.

La jeune fille rougit et se leva. Le vieux Crébillon la baisa au front. Son père lui tendit la main en essayant de sourire, et elle sortit de la chambre après avoir fait un gracieux salut aux convives.

— Tu ne nous avais pas dit que tu avais chez toi un si bel oiseau, s'écria Panard.

— C'est un ange, dit Gallet avec enthousiasme, après avoir vidé pour la vingtième fois son verre.

— A la santé d'un bon père, s'écria Collé ; il a respecté l'innocence de sa jeune fille ; elle ne connaît pas même le titre de ses ouvrages !

— Malheur à celui qui les lui ferait connaître ! Il ne mourrait que de ma main, s'é-

n'auraient pas laissé ignorer que leur dignité, désormais, était engagée dans la situation où M. Decazes entendait les compromettre, et qu'il était urgent d'y mettre un terme. »

Le Pape vient de lancer une nouvelle encyclique, en date du 24 décembre dernier, relativement au jubilé universel qui doit durer toute l'année 1875.

Nous donnerons en son entier ce document; il est impossible de ne pas voir en cette publication, dans les circonstances actuelles, un événement considérable.

On a beaucoup remarqué que, contrairement à l'usage, aucunes paroles n'avaient été échangées aux réceptions officielles du premier de l'an, entre le corps diplomatique et M. le Président de la République.

On attribue cette dérogation aux traditions, à la volonté exprimée par l'ambassadeur d'Allemagne, de ne pas voir ces vœux de bonne année formulés par le nonce du Pape, organe ordinaire du corps diplomatique dans ces sortes de cérémonies.

En ce qui concerne l'Espagne, nous pouvons annoncer que l'avènement au trône du prince des Asturies peut être considéré comme un fait accompli. Les télégrammes se succèdent depuis trois jours à l'hôtel Basilewski, venant de toute les parties de l'Espagne et annonçant partout la reconnaissance du nouveau roi.

La consécration officielle a eu lieu, pour ainsi dire, quand le personnel de l'ambassade est venu en grand uniforme présenter samedi ses hommages à don Alphonse.

Ce personnel a été présenté par M. Hernandez y Gorrita, chargé d'affaires par suite de la démission du marquis de la Vega y Armijo.

Le jeune prince a, du reste, répondu qu'il ne se faisait point illusion sur les difficultés de sa tâche, mais qu'il voulait s'enferrer des hommes capables et sages de tous les anciens partis, et qu'avec l'aide et le concours de l'armée, de tous les Espagnols, il comptait surmonter tous les obstacles et réaliser son premier désir : la pacification de l'Espagne. « Mon intention, a dit le prince en terminant, est d'être le roi de tous les Espagnols. »

Un point noir cependant à l'horizon. Les chefs du parti républicain espagnol, MM. Castelar et Pi y Margall, auraient offert leur concours au maréchal Serrano pour maintenir son gouvernement et lui auraient proposé un refuge à Valence, ville où ils croient que les sentiments de la population leur permettraient de se maintenir.

D'autre part, on sait que le maréchal Serrano s'est démis sans résistance de ses fonctions politiques et a remis le commandement de l'armée du Nord au général Laserna.

On dit l'ex-régent d'Espagne en route pour le Portugal.

Aussitôt établi, le nouveau ministre espagnol de la marine s'est immédiatement rendu à Carthagène, où il a su se rendre maître de l'arsenal et de la flotte cuirassée, composée de cinq vaisseaux ou frégates.

Le ministre a pris le commandement direct de cette flotte et fait voile immédiatement pour Marseille, télégraphiant à Paris qu'il y allait chercher le nouveau roi.

Aussitôt cette nouvelle arrivée, un train spécial a été commandé à la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, et le prince des Asturies, accompagné du marquis del Pidal et de don Algeyoy, partira dès que le télégraphe lui aura appris l'arrivée à Marseille de ses navires.

On n'a reçu en France aucune nouvelle de l'armée de don Carlos depuis que la dernière révolution s'est accomplie.

On ignore donc encore l'effet qu'elle y a produit, mais les alphonsistes paraissent compter sur des déflections nombreuses et importantes, notamment de la part des officiers qui appartiennent à l'arme de l'artillerie.

M. de Pracontal, qui avait déjà eu l'idée de se présenter dans la Nièvre contre M. de Bourgoing, lors des élections du mois de mai dernier, pose de nouveau sa candidature à l'Assemblée nationale pour remplacer M. Le Bas, décédé. M. de Pracontal se présente franchement et uniquement comme septennaliste.

La réponse de M. le comte de Chambord aux félicitations de nouvel an de ses amis, dont nous avons parlé dernièrement, serait arrivée.

Elle consisterait en une lettre adressée à M. de Carayon-Latour, et dans laquelle le prince, en exposant les motifs qui lui font repousser toute transaction, maintiendrait son programme d'octobre 1873.

La *Gazette de France*, mise en vente en l'étude de M. Besançon, notaire à Paris, a été adjugée à M. Gustave Janicot, son directeur, au prix de 200,000 fr.

La société constituée en 1849 et reformée en 1864 et 1870 pour l'exploitation de la *Gazette de France* étant arrivée à son terme, il y avait lieu de régulariser à nouveau la situation administrative du journal; tel a été l'objet unique de cette mise en vente, dont l'annonce avait paru causer quelque émotion dans la presse.

Nous connaissons la vérité à cet égard, et nous avons le ferme espoir que, quels que pussent être les efforts tentés pour arracher au parti royaliste une feuille de l'importance de la *Gazette*, ils resteraient complètement infructueux.

Notre confiance a été justifiée, et, comme

la *Gazette de France* le constate, elle avait à sa disposition les ressources nécessaires pour soutenir la lutte, lors même que les enchères eussent été poussées beaucoup plus haut. Le résultat était donc certain d'avance, il n'en est pas moins heureux, et nous offrons à nos confrères nos cordiales félicitations.

Le fameux Garibaldi a essayé de se défendre contre les conclusions du rapport de M. Perrot, en insultant l'armée française. Ses insultes ne comptent pas.

Maintenant, qu'il essaye donc, s'il peut, de se défendre contre lui-même.

Voici un billet que le *Pall Mall Gazette* de Londres a publié, il y a déjà six semaines, et que M. Garibaldi n'a pas pu démentir; il juge l'homme et explique son rôle dans la guerre de 1870.

« A Monsieur Schou, à Stockholm.

» Caprera, 6 septembre.

» Français, Scandinaves, Allemands, tous sont mes frères.

» SI J'AI DÉSIRÉ LE TRIOMPHE DES ARMES PRUSSIENNES, mon unique motif a été le désir ardent de voir la chute du plus exécrable tyran des temps modernes.

» GARIBALDI. »

Etranger.

AUSTRO-HONGRIE.

Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs la traduction à peu près intégrale de la curieuse note publiée par la *Neue Freie Presse* de Vienne sur le contenu probable des treize dépêches relatives aux affaires politico-ecclésiastiques, qui ont été lues à huis-clos dans le procès d'Arnim :

« On n'a pas encore découvert de quoi traitent les dépêches politico-ecclésiastiques qui, dans le procès d'Arnim, ont été lues à huis-clos, parce qu'on craignait que leur publication ne troublât en Allemagne la paix confessionnelle. Or c'est justement sur ces documents que l'arrêt rendu base la peine infligée à M. d'Arnim, puisque tous les autres, à la suite des preuves testimoniales, ont été mis hors de question. Ce qu'on en sait seulement, c'est que ces treize documents ont rapport au cas de vacance du saint-siège, et indiquent la position que prendra l'empire d'Allemagne, à la mort de Pie IX, pour l'élection d'un nouveau pape. M. d'Arnim aurait fait à la marge de ces documents des commentaires étranges, dans le style de ceux dont il ordonnait les documents qui ont été publiés.

» On se livre à Berlin à mille conjectures sur l'époque à laquelle aura lieu la publication de ces documents. Beaucoup de personnes soutiennent qu'on devrait attendre au moins jusqu'à la mort du comte d'Arnim. D'autres disent que la mort de Pie IX sera la date naturelle à laquelle on pourra et on devra les livrer à la publicité. »

cria Claude avec fureur...

— Là, là, calme-toi, dit Collé...

Et il porta de nouveau sa santé. Tous burent, excepté le vieux tragique, qui restait pensif, le front sur sa poitrine.

— Eh bien ! qu'as-tu donc, grand homme ? demanda Gallet en secouant rudement la main du poète, qui entraînait dans un de ses sombres accès...

— Ah ! laissez-moi !... Je pense à des choses... que vous ne comprendriez pas peut-être. Un père qui rougirait devant son enfant, si elle connaissait seulement le titre de ses livres ! Tiens, Jolyot, je te l'ai toujours dit en riant quelquefois et en plaisantant, mais je te le dis aujourd'hui, le cœur serré et dans toute l'amertume de mon âme : Tu es le plus mauvais de mes ouvrages.

Le vieux Crébillon se leva et se mit à marcher à grands pas, jetant un sombre regard sur la chambre où venait d'entrer la jeune fille. Les autres convives, voyant que la scène allait tourner au tragique, firent à Crébillon fils un adieu qu'ils s'efforcèrent de rendre joyeux, et sortirent. Celui-ci resta

seul livré à de tristes méditations et en présence de son père.

— Malheureux ! continua le vieux poète en s'adressant à son fils, pourquoi ne l'as-tu pas laissée au couvent ? Elle ici, si jeune, si pure !... mais je n'y avais jamais songé... Mais cela est impossible, dit-il, en s'animant de plus en plus ; mais tu n'avais pas le droit d'avoir une fille.

Claude pleurait. Le poète comprit qu'il avait été trop loin. Il prit la main de son fils.

— Allons, ne m'en veux pas ! je suis injuste !... On ne commande pas, je le sais, à son imagination, à son esprit... Et puis il faut vivre... Et moi, avec mes tragédies, avec *Atrée*, avec *Rhadamiste*, avec *Pyrrhus*, je serais mort de faim et de misère, sans l'appui de M^{me} de Pompadour, d'une courtisane, qui m'a jeté une pension qu'il m'a fallu ramasser dans la boue, tandis qu'avec tes romans et tes contes, tu es heureux, tu es riche ! Tu pourras doter ta fille...

A ces mots, les larmes de Claude redoublèrent... Il tomba aux pieds du vieux Crébillon, en se cachant la tête dans ses mains,

et en disant :

— Mon père, qui donc voudra l'épouser ?

Huit jours s'étaient passés depuis cette scène, dont peu à peu le souvenir s'était effacé de l'esprit de Claude Crébillon. Seulement, pendant ces huit jours, il lui avait été impossible de reprendre la plume, et il avait interrompu son roman du *Sopha*, le plus licencieux de ses ouvrages. Il avait juré de ne pas l'achever ; mais la visite du libraire avec lequel il avait passé un marché pour la publication de ce roman, lui fit comprendre la nécessité de le terminer. Il avait reçu d'avance une somme considérable qu'il lui était impossible de rendre. Il se remit donc à l'œuvre.

Pendant qu'il était occupé de ce travail, Sophie Crébillon, dans une toilette élégante et simple qui rehaussait l'éclat de sa beauté, entra dans le cabinet de son père. A sa vue, il serra promptement ses papiers comme un coupable, et les enferma à clef dans un tiroir.

— Que veux-tu, Sophie ? demanda-t-il, je t'avais priée pourtant de ne pas entrer dans mon cabinet quand j'écris...

Le *Cospatrick*.

Le *Daily News* a reçu de son correspondant de Madère un télégramme donnant de nouveaux détails sur la catastrophe du *Cospatrick* :

D'après le récit de Macdonald, l'officier en second du *Cospatrick*, la chaloupe perdue portait le premier officier, le boucher du navire, 5 matelots et 25 passagers. Les deux embarcations voguèrent de compagnie le 20 et le 21 novembre. Un vent violent s'éleva alors, et pendant la nuit elles furent séparées.

Le 22, la soir commença à se faire sentir dououreusement sur la chaloupe de Macdonald. Un homme, nommé Bentley, tomba à la mer pendant qu'il gouvernait et se noya. Trois autres moururent ensuite après être devenus fous.

Le 23, quatre hommes moururent encore et les survivants éprouvèrent une telle faim et une telle soif qu'ils burent le sang et mangèrent le foie de deux des morts.

Le 24, mort de quatre hommes ; d'autres périrent le jour suivant : le nombre de passagers de la chaloupe fut réduit à huit. Trois d'entre eux avaient perdu la raison.

Le 26, avant le jour, une embarcation passa près des naufragés ; ils la hélèrent, mais ils n'eurent pas de réponse.

Ce jour-là, un autre succomba ; ceux qui restèrent se soutinrent en suçant le sang du cadavre.

Le 27, une rafale amena, par intervalles, une pluie légère ; mais les malheureux ne purent recueillir une goutte d'eau. Deux hommes moururent encore. Les naufragés jetèrent l'un des cadavres par-dessus le bord, mais ils n'eurent pas la force de soulever l'autre. Cinq restaient alors vivants dans la chaloupe. Deux sont morts fous. Tous étaient plongés dans un engourdissement léthargique, lorsque Macdonald fut réveillé par un des fous qui mordait ses pieds. Il vit alors un navire courant sur eux, c'était le *British-Sceptre*, allant de Calcutta à Dundee. Les pauvres naufragés furent pris à bord et furent l'objet des soins les plus empressés du capitaine, des officiers et de l'équipage ; mais deux de ceux qui avaient perdu la raison moururent à bord du *British-Sceptre*. Les trois autres furent débarqués à Sainte-Hélène, le 6 décembre.

Le 11, aucune nouvelle de la chaloupe perdue n'était parvenue à Sainte-Hélène.

Le *Cospatrick* n'a pas sombré à 12° 25' longitude ouest, mais à 12° 25' longitude est, c'est-à-dire à environ 218 milles sud-ouest du cap de Bonne-Espérance. Dans cette région, au dire de marins expérimentés, le vent souffle d'ordinaire du sud-est au sud-ouest. Dans ce cas, il serait possible de diriger une embarcation vers le cap.

La femme du capitaine Eimslie et le plus jeune enfant de celui-ci étaient à bord et ont péri avec lui. Les deux petites filles du capitaine étaient restées en Angleterre.

Les bureaux des armateurs à Londres sont assiégés par la foule des parents et amis des victimes. La plupart de celles-ci étaient dans la force de l'âge, l'agence d'émigration ne payant pas les frais du voyage aux célibataires au-dessus de quarante ans, ni aux hommes mariés au-dessus de quarante-cinq ans.

— On ne le fera plus, monsieur, répondit la jeune fille, en déposant sur le front de son père un baiser qui pénétra dans le cœur de celui-ci comme un remords... Mais la bonne Marthe est absente, et je venais vous prier de me conduire à l'église.

— A l'église ! répondit-il tout troublé... ; je ne puis maintenant mon enfant... ; il faut que tu attendes le retour de Marthe...

Sophie passa son bras autour du cou de son père, et lui dit de la voix la plus caressante :

— Si au moins, en attendant, vous me permettiez de lire un de vos ouvrages...

Claude se leva en bondissant :

— Je vous avais défendu, Sophie, de me parler jamais de cela... ; si vous m'en redites un mot, je vous renverrai au couvent...

— Il faut que vous ayez pour moi bien du mépris, dit la jeune fille ; je suis la seule que vous ne jugiez pas digne de lire vos livres... Ce sont des livres savants, n'est-ce pas ? comme dit M. Gallet... Mais moi, vous me jugez donc bien ignorante ? »

(La fin au prochain numéro.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

La fonte des neiges a déjà produit son effet dans le bassin du Thouet.

Hier matin, de Saint-Florent au canal de la Dive, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, une immense nappe d'eau couvrait les prairies.

Les chasseurs sillonnaient en bateau l'hippodrome de nos courses, et de Munet venaient prendre terre sur la route de Varrains.

Cette crue n'a rien d'extraordinaire, et on s'attendait à ce qu'elle fût de courte durée. En effet, dès hier soir on signalait quelques centimètres de rabais, ce qui s'explique encore par le niveau de la Loire, qui est bien au-dessous de celui du Thouet.

Les prairies de Varrains, Chacé, Ariannes, n'avaient pas été baignées depuis deux ans, et les riverains le désiraient vivement, surtout à cette époque de l'année.

Le 27 décembre, un jeune homme de 20 ans, domestique aux Grands-Essarts, commune de Martigné, voulut décharger son pistolet à deux coups, qui depuis longtemps n'avait servi; il essaya deux fois en vain de faire partir les coups; en voulant le réarmer une troisième fois, il eut l'imprudence de poser un doigt de la main gauche au bout des canons, et, faisant partir le coup par inadvertance, il eut le doigt coupé.

De tristes accidents sont arrivés vendredi à Angers, par l'effet du verglas, dit le *Journal de Maine-et-Loire*.

Au nombre des plus regrettables, nous devons enregistrer une chute faite près de Saint-Joseph par M^{me} Lebroquer, belle-mère de M. Oriolle. M^{me} Lebroquer est tombée si malheureusement qu'elle s'est cassé la jambe.

Dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier, le thermomètre est descendu, à Orléans, à quinze degrés au-dessous de zéro.

Judi, à Poitiers, le thermomètre marquait 13 degrés à 6 heures du matin et 44 degrés à 9 heures. — La neige avait tombé pendant 24 heures.

Judi dernier sont partis de Poitiers pour retourner dans leurs foyers les hommes de la 2^e portion du contingent des départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire, au nombre de 440, qui avaient été incorporés au 20^e et au 33^e régiments d'artillerie à Poitiers, pour y passer les six mois réglementaires.

Un accident épouvantable a eu lieu le 28 décembre sur la ligne du chemin de fer du Mans à Laval, à 4 heures 23 minutes de l'après-midi. Le train de marchandises n^o 46 stationnait en gare, laissant aux piétons les portillons pour traverser la voie libre. La femme Legendre, Anne, âgée de 32 ans, cultivatrice, épouse du sieur Ernou, Pierre, demeurant à Neau, crut devoir, malgré les avis réitérés des employés, traverser la voie en passant derrière le train n^o 46; mais au même moment arrivait le train express; elle fut emportée par la machine à une distance de 70 à 80 mètres, et quelques minutes après on ne retrouvait du corps de la malheureuse femme qu'une masse de chair hachée.

A l'arrivée du train à Laval, on pouvait encore voir les roues des wagons tachées de sang ainsi que des lambeaux de chair qui y étaient suspendus.

La pauvre femme laisse cinq enfants en bas âge.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Ce soir, la représentation de *Faust*, grand opéra en 5 actes et 40 tableaux, offrira un intérêt tout particulier. Le rôle de Marguerite aura pour interprète M^{me} Derasse, la sympathique artiste dont le séjour à Angers a déjà été marqué par les plus brillants succès. A côté d'elle, nous entendrons M. Chevalier (*Faust*), M. Géraizer (*Méphistophélès*), M. Ch. Budant (*Valentin*); puis M^{me} Martrelli (*Siébel*), qu'une grave indisposition avait retenue pendant quelque temps éloignée de la scène, et qui a fait dernièrement une rentrée éclatante dans le rôle de Mignon.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publia au sujet de cette artiste les lignes suivantes:

« M^{me} Martrelli, première dugazon, après avoir joué une première fois *Mignon* de ma-

nière à en faire une véritable création, avait été en proie à une fièvre ardente et à de brûlants transports. Guérie de cette douloureuse maladie, elle reparait mardi soir sur notre scène et y recevait de tout le public les plus touchantes marques de sympathie.

» Fille de M. Leroux, maître de musique à Boulogne-sur-Mer, M^{me} Martrelli, bien que musicienne excellente et pianiste distinguée, ne s'était point destinée au théâtre. Pendant le siège de Paris, elle perdit son mari, M. Mordreux, directeur de mines, puis ses deux petites filles; elle lutta héroïquement contre le malheur et la mauvaise fortune; et, enfin, par le conseil de M. Guilleman, organiste de Paris bien connu dans le monde musical, elle entra au théâtre et vint à Angers.

» On ne s'étonnera pas après ces lignes de la fêta qui lui fut faite mardi, et par laquelle les spectateurs angevins voulurent montrer qu'ils savaient justement apprécier et l'artiste et la femme. »

Variétés.

Les amygdales. — Quand on examine le fond de la gorge, on y voit une double arcade dont le pilier médian n'atteint pas ordinairement la langue. Ce pilier incomplet est la *luette*. De chaque côté, au contraire, les piliers se prolongent jusqu'en bas et ont l'aspect de piliers véritables. C'est aussi le nom sous lequel on les désigne. En arrière de ces deux piliers latéraux, on en voit deux autres placés plus profondément. On les appelle *piliers postérieurs*, par opposition aux précédents, les *piliers antérieurs*.

Entre les piliers de chaque côté est une loge occupée par une saillie oblongue, plus ou moins prononcée. Cette saillie est l'*amygdale* ou *tonsille*.

La membrane rosée qui tapisse toute la région est la *muqueuse*. Elle s'enfonce en cul-de-sac dans le tissu de l'amygdale et l'ouverture visible des culs-de-sac est souvent prise pour une ulcération. Il faut savoir que les points blancs qu'on observe très-souvent au niveau de ces ouvertures sont dus à la sécrétion d'un produit naturel; car l'on serait tenté de les considérer comme une fausse membrane, telle qu'on en voit dans le croup. Les points blancs naturels sont isolés, arrondis, bien délimités, et disparaissent par le frottement, ce qui suffit à les distinguer.

L'amygdale concourt à la sécrétion salivaire, et le liquide qui en provient est destiné à faciliter le passage des aliments.

L'*angine tonsillaire*. — L'inflammation si fréquente des amygdales porte le nom d'*angine tonsillaire* ou d'*angine tonsillaire*.

Elle est très-commune, surtout de cinq à dix ans, et plus encore de dix à vingt-cinq; mais elle est rare chez les enfants à la mamelle et après l'âge de cinquante ans. Les sujets faibles, lymphatiques, scrofuleux, y sont particulièrement exposés; et, quand on l'a contractée plusieurs fois, on a d'autant plus de tendances à la contracter de nouveau. Dans certaines familles, elle semble héréditaire.

Au bout d'un certain temps, l'amygdale, habituellement inflammatoire, ne revient plus à son état normal, et l'angine s'établit, pour ainsi dire, à l'état permanent.

Le refroidissement en est la cause la plus habituelle, ce qui la rend plus fréquente au printemps et en automne, saisons à températures variables. Certaines conditions atmosphériques la développent à la manière des épidémies.

L'amygdale participe aux inflammations des tissus qui l'avoisinent, et l'angine complique la plupart des angines. Ordinairement, les deux côtés se prennent de la même maladie, soit simultanément, soit successivement. Une fois sur dix, tout au plus, l'angine tonsillaire est limitée à un seul côté.

Caractères de l'angine tonsillaire. — Ce qui spécialise cette angine, c'est le gonflement des amygdales et le rétrécissement qui en résulte, de l'*isthme du gosier*, c'est-à-dire de cet espace qui relie la cavité buccale au conduit d'origine du canal alimentaire. Ce gonflement devient excessif lorsque l'inflammation détermine le développement d'abcès dans l'épaisseur de l'amygdale; les deux saillies arrivent au contact en refoulant la luette, et le passage de l'air même est enrayé de manière à rendre, dans les cas graves, la suffocation imminente. L'anxiété est extrême, le visage est congestionné, les yeux

saillants, le mal de tête violent, la respiration bruyante et le délire même n'est pas rare. Toutefois, ces cas se dessinent, dès le début, par des signes particuliers, et l'abcès de l'amygdale semble une maladie distincte de la simple angine inflammatoire.

A des degrés moindres, le gonflement des amygdales produit une gêne du gosier qui se traduit par le besoin fréquent de déglutition; l'amygdale, tuméfiée, détermine alors une impression analogue à celle que détermine un corps étranger ou le bol alimentaire à ce niveau, impression d'où résulte le besoin d'avaler et l'effort pour le satisfaire. La salive, sécrétée en excès sous l'influence de l'inflammation, ramène elle-même cette impression et ce besoin; et les efforts de déglutition deviennent d'autant plus pénibles que la douleur provoquée par le développement de l'inflammation est elle-même plus vive. Cette douleur ne se limite pas à la région malade, mais s'étend vers l'angle des mâchoires et jusqu'au cou.

Le gonflement ne varie pas seulement en intensité suivant le degré de l'inflammation; il varie, suivant les malades, pour une inflammation d'une égale intensité.

C'est au rétrécissement de l'isthme du gosier et à la résonance de la voix dans les fosses nasales qu'est dû ce timbre nasonné bien connu des malades atteints d'amygdalite.

La fièvre n'accompagne pas toujours l'angine ordinaire. Elle est habituelle dans des cas graves et lorsque des abcès se développent. Il s'y joint de la soif, du mal de tête, de la courbature, etc.

Généralement cette angine s'amende au bout de deux ou trois jours; au bout du septième jour, tout est rentré dans l'ordre. Ou bien le mal reprend sa marche après s'être arrêté, et la maladie se prolonge.

Enfin, chez un grand nombre de malades, par exemple chez les enfants, les adolescents prédisposés, chez les scrofuleux, les lymphatiques, les amygdales enflammées ne reviennent pas à leur état normal, et cette angine s'établit, pour ainsi dire, en permanence à la suite de plusieurs rechutes plus ou moins rapprochées. L'hérédité a sa part dans cette tendance.

Dans ces cas d'amygdalite chronique, le tissu de l'amygdale s'est transformé, a perdu sa souplesse et son fonctionnement; les glandes y sont plus nombreuses, mais leur sécrétion n'a plus les mêmes caractères. L'amygdale est alors une gêne et n'a pas d'utilité. Les enfants affectés de cette infirmité sont faciles à reconnaître à leur bouche béante, à leur air hébété, à leur voix nasonnée, à leur toux gutturale. Ils ont l'haleine fétide, souvent l'oreille paresseuse, la poitrine aplatie latéralement, le dos bombé, le nez étroit; et ces dernières conditions sont la cause ou l'effet, peut-être à la fois l'effet et la cause d'une gêne de la respiration qui nuit au développement.

Traitement. — C'est dans les cas de la dernière catégorie que l'on pratique l'ablation des amygdales. Il n'est pas utile de trop se hâter; beaucoup de chirurgiens ont le couteau impatient; il peut arriver qu'en modifiant la constitution on rétablisse les organes dans leur état normal. C'est ainsi qu'a réussi l'huile de foie de morue. M. le docteur Lambron a publié de même des cas de guérison par les eaux sulfureuses thermales. Toutefois, si l'on suppose que le tissu de l'amygdale est dégénéré, si l'affection est ancienne, si la poitrine est rétrécie, le nez mal formé, l'ouïe défectueuse, il n'y a pas lieu d'hésiter et les parents doivent savoir se décider à faire pratiquer l'opération, qui est habituellement sans danger, et rétablit dans l'ordre les fonctions compromises.

Quant des abcès se sont développés dans le tissu de l'amygdale, on attend généralement qu'ils s'ouvrent d'eux-mêmes. Cependant un coup de bistouri, qui n'effraie que les pusillanimes, abrège sensiblement la durée d'une maladie en réalité très-douloureuse et souvent incommode. Un vomitif remplit le même but et supplée le bistouri chez les malades absolument rétifs.

Dans les cas d'inflammation violente, on applique des sangsues aux angles des mâchoires, en même temps qu'on insuffle de l'alun en poudre ou que l'on badigeonne les amygdales avec le nitrate d'argent. Lorsque la suffocation est menaçante, les médecins conseillent l'excision de la luette, qui a réussi à MM. E. Chauffard et Péchohier.

Mais tout cet appareil chirurgical est inu-

tile dans l'angine commune, qui guérit d'elle-même dans la plupart des cas, ce qui explique le grand nombre de remèdes vantés contre cette affection. Il faut essayer cependant de soulager le malade par l'emploi des plus simples d'entre eux.

Le malade devra garder la chambre et prendre quelques bains de pieds à la moutarde, manger peu et se gargariser fréquemment avec des décoctions d'orge ou de guimauve (4 litre) et miel blanc (60 grammes). Les fumigations émollientes peuvent être employées de même. Le gargarisme astringent composé de: eau d'orge ou décoction de feuilles de ronces (4 litre), miel (60 grammes), alun (2 ou 3 grammes), est d'un usage banal et parfaitement justifié.

Pour les articles non signés: P. GODET.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Ouverte les Mardi 5 et Mercredi 6 Janvier 1875

A 200,000 Obligations COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES AVEC LOTS

Faisant partie d'un Emprunt de 400,000 Obligations Remboursables à 500 francs en 60 années à partir du 1^{er} juillet 1875 et rapportant 20 francs d'intérêt annuel.

PRIX D'ÉMISSION:

449 fr. 90 par obligation entièrement libérée.
452 fr. 50 par obligation à libérer en cinq versements, savoir:
50 fr. » en souscrivant le 5 et le 6 janvier 1875.
102 fr. 50 du 20 au 25 janvier 1875, époque de la délivrance des titres provisoires.
100 fr. » du 15 au 20 février 1875.
100 fr. » du 15 au 20 mars 1875.
100 fr. » du 15 au 20 avril 1875.
452 fr. 50

Le premier coupon de 10 fr. est payable le 1^{er} juillet 1875.

Les 400,000 obligations participent à 4 tirages par année de 200,000 francs de lots chacun, soit ensemble 800,000 francs de lots.

Les tirages ont lieu les 22 mars, 22 juin, 22 septembre et 22 décembre.

Chaque tirage comporte:
1 Obligation remboursée par..... 100,000 fr.
1 Obligation remboursée par..... 30,000 »
4 Obligations remboursées par..... 10,000 francs, soit..... 40,000 »
10 Obligations remboursées par..... 3,000 francs, soit..... 30,000

Ce qui fait 16 lots par tirage pour 200,000 fr., et 64 lots par année pour 800,000 fr.

Le premier tirage de lots aura lieu le 22 mars 1875.

La répartition de 200,000 obligations sera faite immédiatement après le 6 janvier 1875, au prorata des souscriptions reçues les 5 et 6 janvier.

S'il y a lieu à réduction, la réduction portera d'abord sur les obligations dont le capital n'aura pas été entièrement versé au moment de la souscription. Les souscripteurs qui verseront immédiatement la somme de 449 fr. 90 c. par obligation sont ainsi certains d'obtenir la totalité de leur souscription, pourvu que les souscriptions d'obligations entièrement libérées n'excèdent pas le nombre de 200,000 titres.

Ces obligations sont émises pour réaliser des prêts consentis à des villes, à des chambres de commerce et au syndicat des cinq départements des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Haute-Saône, autorisés par la loi du 24 mars 1874 à avancer à l'Etat une somme de 65 millions pour le rétablissement sur le territoire français des voies navigables interceptées par la frontière nouvelle.

L'ÉMISSION est faite par le CRÉDIT FONCIER, avec le concours des huit établissements de crédit chez lesquels la souscription est ouverte.

ON PEUT SOUSCRIRE DES A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE: Les 5 et 6 janvier 1874.

A PARIS:

Au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, rue Neuve-des-Capucines, 19.

Au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, rue Bergère, 14.

A la SOCIÉTÉ DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, rue de la Victoire, 72.

Au CRÉDIT AGRICOLE, rue N.-des-Capucines, 19.

Au CRÉDIT LYONNAIS, boulevard des Capucines, 6.

A la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS, place de l'Opéra, 2.

A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, rue de Provence, 54.

A la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, rue d'Antin, 3.

A la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS, rue Louis-le-Grand, 19.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Dans les TRÉSORERIES GÉNÉRALES.

Dans les RECETTES PARTICULIÈRES.

Dans les AGENCES et SUCCURSALES des Sociétés ci-dessus indiquées et chez tous leurs CORRESPONDANTS.

A L'ÉTRANGER:

A BRUXELLES, à l'Agence du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.

A BRUXELLES; à ANVERS, à AMSTERDAM et à GENÈVE, aux Succursales de la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS.

La souscription sera close le mercredi 6 janvier 1875, à 5 heures.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 99^e fascicule, SUB à SUR, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mu-

queuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N^o 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872. Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises

digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,
Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de *Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicerie, rue Saint-Jean; M^o GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BROSSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^o CHEDEAU, avoué à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^o LAUMONIER, notaire à Saumur.

Le lundi 11 janvier 1875, à midi.

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Située à Saumur, rue des Pâiens, Provenant de la succession de M. Grandmaison. (2)

COMMUNE DE NUEL.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Nueil prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Nueil, le dimanche 10 janvier 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1^o 2,917 mètres courants de terrassements..... 1,609 f. 40
 - 2^o 2,917 mètres courants d'empiècement..... 8,722 01
 - 3^o Travaux d'art..... 368 61
 - 4^o Somme à valoir pour travaux imprévus..... 99 98
- Total..... 10,800 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.

A LOUER PRÉSENTEMENT APPARTEMENT COMPLET
Au deuxième étage.

AVIS

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.
Société anonyme.

Capital social : 2,000,000 fr.

Depuis le 25 décembre dernier, le siège social de la Compagnie du Chemin de fer de Poitiers à Saumur sera transféré place des Balles, 13, à Poitiers, au-dessus du Bureau central des Chemins de fer de la Vendée.

L'Administrateur délégué,
(627) LE BLANC-TURQUAND.

MÉDICAMENTS D'HIVER

Goudron végétal Le Rouf
Le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, le D^r Gubler, s'exprime ainsi au sujet de cette préparation : « Le goudron Le Rouf, dit-il, représente, sans altération et sans perte, tous les principes et conséquemment toutes les qualités du goudron de nature. » (Com^o Médic. du Codex, 2^e édit., p. 167, Paris, 1873.) Cette préparation est prescrite journellement, par nos célébrités médicales, dans les Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Affections bronchiales, etc.

HERNIES ET MALADIES DE LA VESSIE
Guérison radicale par la NEPTUNIDE ROUILLÉ, extrait de plantes marines. — Renseignements gratuits. Rouillé, pharmacien de 1^{re} classe aux Sablons-d'Olonne (Vendée) (517)

PRODUITS ALIMENTAIRES

Beurre d'olive de Nice
M. Félix Audouard, propriétaire à Nice, offre aux consommateurs ses huiles et ses beurres en France et à l'étranger. Expédition par 50, 25, 10 et 5 litres, franco de l'acheteur. Sur demande affranchie, envoi du Prix cour^t et des échantillons. Pour ces derniers, le port seul, par grande vitesse, sera à la charge de destination.

POSITION UNIQUE

De 1 à 6,000 francs par an, à se créer dans chaque localité, avec un petit capital (articles spéciaux de première nécessité). Ecrire f^o initiales N. N., poste restante, à Namur (Belgique).

DRAGÉES MEYNET 100 DRAGÉES, 5 fr. Plus efficaces que l'huile. Ni dégoût, ni renvois. CONSEILLÉES en toutes saisons. Expédit. Paris, pharmacie de l'Europe, rue d'Amsterdam, 31, Dépôt à Saumur : pharmacie Perdriau, pharmacie Brillat-Girault. (551)

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. CH. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse, la douceur et les préserver des gerçures et autres accidents provoqués par le froid. 9, rue de la Paix. — Paris.

GOVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÈRES & C^o
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN
Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869
GUANO DISSOUS DU PÉROU
Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe BOULLAN
Brest, chez M. E. VINCENT
Cette, chez MM. A.-G. BOYER et C^o
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS
Dunkerque, MM. C. FOURDON et C^o
Hâvre, chez M. E. FICQUET
Landerneau, chez M. E. VINCENT
La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN et C^o
Lyon, chez M. Marc GILLIARD
Marseille, chez MM. A.-G. BOYER et C^o
Melun, chez M. LE BARRE
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, à Saumur.

Il n'est pas vrai, comme certaines personnes en répandent le bruit, que M. BIZERAY ait vendu sa maison de commerce, et il s'empresse d'en prévenir sa clientèle, en lui annonçant un nouvel assortiment de confections et d'étoffes de soie riches, pour toilettes de soirées et de visites de l'an. (7)

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
LISTE OFFICIELLE DE TOUTS LES TIRAGES.
Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.
4 fr. PAR AN pour Paris et les départements.
En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.
ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC. (253)

GUÉRISON INSTANTANÉE
NEURALGIES (faciales), MIGRAINES (non gastralgiques), OTALGIES (névralgies), MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient cariées).
AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à garantir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 6 fr.
A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

HYGIÈNE PRODUITS RECOMMANDÉS SANTÉ

ASTHME Catarrhe, Oppressions, Toux, Palpitations, calmés à l'instant et guéris par les TUBES LEVASSEUR. Boîte : 3 fr.
NEURALGIES Migraines, Crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses sont guéries immédiatement par les PILULES ANTI-NEURALGIQUES du D^r CRONIER. La boîte : 3 fr., chez LEVASSEUR, pharm., rue de la Monnaie, 23, Paris.
BAIN DE PENNES Contre l'épuisement des forces, l'appauvrissement du sang, les douleurs rhumatismales. BAIN DE MER chez soi en toute saison. Remplace les bains alcalins, salins, sulfureux, etc. — Paris, rue Latran, 1. Dans les pharmacies et établissements de bains.
BENEDICTINE Célèbre liqueur de l'Abbaye de Fécamp, la meilleure de toutes les liqueurs de table. Tonique, digestive, apéritive et anti-cholérique. Toujours exiger l'étiquette ci-contre.
PILULES DE BLAUD EMPLOYÉES PAR LES MÉDECINS avec le plus grand succès depuis plus de 40 ANNÉES, pour guérir la CHLOROSE (pâles couleurs), maladie des jeunes filles. — Chaque pilule porte le nom ci-contre : Le flacon : 5 francs; le demi flacon : 3 francs. Dépôt dans chaque pharmacie.

LE PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE.
COMPAGNIE FRANÇAISE.
Autorisée le 9 Juin 1844.



Rue de Lafayette, 33, à Paris.
Garantie : SOIXANTE-TREIZE MILLIONS
Entièrement distincte de celle de l'Incendie.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE :
Assurances pour la vie entière : Un capital est payé au décès de l'Assuré. — Assurances Mixtes : Un capital est payé à l'Assuré, s'il est vivant après un certain nombre d'années, ou à ses héritiers, aussitôt son décès. — Les Assurés reçoivent annuellement le produit de leur participation de 50 pour 100 dans les bénéfices de chacune de ces natures d'assurances.
Assurances de survie. — Assurances Temporaires. — Contre-Assurances, Rentes Viagères immédiates ou différées aux taux les plus avantageux. Associations mutuelles pour tous les âges. — Dots des Enfants. Caisse de Retraites.

SITUATION DE LA COMPAGNIE AU 31 DÉCEMBRE 1873

Capitaux assurés.....	Fr. 195,291,450 26
Souscriptions des Associations mutuelles.....	49,935,873 97
Rentes assurées.....	916,442 65
Sinistres payés.....	8,355,881 77

RÉSULTATS DU ONZIÈME INVENTAIRE ANNUEL (30^e ANNÉE).

- 1^o Augmentation des réserves;
 - 2^o Dividende des Actionnaires : 25 p. 100 du capital réservé;
 - 3^o Participation des Assurés calculée sur le montant de toutes les primes viagères versées;
- Assurances pour la vie entière..... 3,20 %
Assurances mixtes..... 4,2 %

Le Phénix est la seule des anciennes Compagnies qui fasse jouir annuellement ses Assurés à la participation. Les résultats de la participation, qui s'étaient élevés en 1872 à 3 % pour les assurances à vie entière et à 5,60 pour les assurances mixtes, ont encore atteint en 1873 un taux supérieur; nous avons lieu de nous féliciter de cette situation prospère; l'importante augmentation de nos réserves, le chiffre toujours croissant de nos opérations, qui, en 1873, ont dépassé 24 millions, affirment une fois de plus le crédit et la solidité de la Compagnie.

Renseignements tous les jours, à l'Administration, à Paris, rue de Lafayette, 33, ou chez l'Agent général de la Compagnie, M. A. THIERCELIN, à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n^o 7. (650)

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX
ASSURANCE A PRIME CONTRE L'INCENDIE
Autorisée par Ordonnances des 1^{er} Septembre 1819, 6 Avril 1848 et 15 Janvier 1858.

Rue de Lafayette, 33, à Paris.

Fonds capital réalisé en numéraire et rente sur l'Etat, Fr.	4,000,000 »
Réserves au 31 Décembre 1873.....	4,589,181 15
Primes à recouvrer.....	38,314,752 42
TOTAL en caisse ou en portefeuille.....	46,903,933 27

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. Comte de MONTESQUIOU (Anatole) (G. O. *), Président.
JOLY DE BALLEVILLE, Vice-Président.
DELAISTRE (Alexandre) *, Propriétaire.
Comte de MONTESQUIOU (Henri) (O. *).
SEIGNEUR *, Propriétaire.
Ed. MALLET, associé de MM. Mallet frères et C^o, Banquiers.
Comte DULONG DE ROSNAY *.
DAVID (C. *) *, Ministre plénipotentiaire.
DITTE (Henri) *, Propriétaire.

DIRECTEUR : M. JOLIAT (Louis).
SOUS-DIRECTEUR : M. VAUTREY (Edouard).
SINISTRES PAYÉS depuis le 1^{er} Septembre 1819 jusqu'au jour 31 Décembre 1873..... Fr. 135,259,294 84

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie tous les bâtiments et autres immeubles susceptibles d'être détruits par le feu, les fabriques et usines, les mobiliers, les marchandises, les denrées, les bestiaux et les récoltes. Elle affranchit les locataires de la responsabilité résultant des articles 1735 et 1734 du Code civil. — Elle assure aussi le recours des voisins (art. 1382, 1383 du Code civil) et le recours des locataires contre leurs propriétaires (art. 1386 et 1721 du Code civil). Elle garantit aussi, moyennant une prime et des conditions spéciales, les dégâts résultant de l'explosion de la foudre, de l'explosion du gaz servant à l'éclairage et de l'explosion des appareils à vapeur. Les comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. A. THIERCELIN, agent général de la Compagnie, à Saumur, rue de la Petite-Bilange, qui communiquera également les conditions des diverses sortes d'assurances. (651)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.